## REÇU EN PREFECTURE 1e 22/03/2024 Application agréée Flegalite com

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-067-216702563-20240320-AD\_P0 INT6 03

## Département du Bas-Rhin

## COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement

de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

....23......

Conseillers en

fonction :

.....23....... Conseillers présents :

.....19......

Séance ordinaire du 20 mars 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

## Point 6: Octroi de subvention - voyage scolaire

VU les délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2022 et du 12 octobre 2022 relatives aux subventions allouées pour les voyages scolaires.

VU l'avis favorable des commissions réunies - Commission Cadre de vie — Economie - Enfance et Jeunesse - du 13 mars 2024.

Murielle FABRE se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant l'octroi de subvention – voyage scolaire.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention pour les 5 élèves de 4ème domiciliés à Lampertheim qui ont participé au séjour de ski alpin au centre UCPA à LA PLAGNE du 28 janvier au 2 février 2024 organisé par l'Institution La Providence (5, allée du Château Sury − 67550 VENDENHEIM) : 5 élèves x 6 jours x 5 € = 150 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme. Lampertheim, le 20 mars 2024

Nathalie TROG,

Secrétaire de séance

Murielle FABRE,

Maire de Lampertheim